



Programmes de Salt Lake City en dehors du temps scolaire

MISSION

YouthCity favorise le développement positif des jeunes à Salt Lake City en leur offrant des opportunités en dehors de l'école pour le développement social, émotionnel, des compétences, du caractère et de la citoyenneté dans un environnement inclusif.



COURS

Les cours sont basés sur l'intérêt des élèves et changent à chaque session. Voici quelques exemples: Planche à roulettes Réalisation de films Conception de jeux vidéo Cuisine Musique Exploration informatique **Podcasting** Aventures en plein air Arts visuels Fabrication de livres STIM Exploration de la ville Habitudes saines



Taux Pal



SITES

CENTRAL CITY 615 S 300 E ERICA ANDINO 801-381-6836

FAIRMONT PARK

1040 E 2250 S LAUREN UNDERWOOD 801-573-6519 | 801-466-0904

LIBERTY PARK

1031 S 600 E JESS UNG 801-558-8223 | 801-533-0485

OTTINGER HALL

233 N CANYON RD CONNIE PAREDES-POZAS 801-573-1349 | 801-320-0939

SORENSON UNITY CENTER 3RD - 6TH GRADE

1383 S 900 W LOLA PAREDES 801-879-9678 | 801-535-6532

SORENSON MULTI-CULTURAL CENTER K - 2ND GRADE

855 W CALIFORNIA AVE FERNANDO PUGA 385-282-9933

FAIRPARK à LIED CLUB

464 S CONCORD ST MICHAEL VARGAS 385-495-8960

COÛT DU PROGRAMME

Écriture créative

15 \$ - 294 \$ par session* Dispense de frais et bourses pour les réfugiés disponibles. *En fonction des revenus et de la taille de la famille.

PÉRISCOLAIRE 2025-2026





BUREAU Vérifié

Les frais, tels qu'identifiés par la Salt Lake City Corporation, seront supprimés conformément aux normes du Department of Workforce Services pour les élèves dont les parents ou les tuteurs légaux attestent de leur incapacité à payer. Par incapacité à payer, on entend les personnes placées sous la tutelle de l'État, en famille d'accueil ou recevant une aide publique sous la forme d'une aide aux enfants à charge, d'un revenu de sécurité supplémentaire ou qui sont éligibles selon les directives d'éligibilité au revenu du 1er juillet 2025 au 30 juin 2026 ; et que des décisions au cas par cas sont prises pour les personnes qui ne répondent pas aux critères susmentionnés, mais qui, en raison de circonstances atténuantes telles que, mais sans s'y limiter, des charges financières exceptionnelles telles que la perte d'une réduction substantielle des revenus ou des dépenses médicales extraordinaires, ne sont pas raisonnablement en mesure de payer la redevance. (La perception d'une indemnité de chômage et/ou d'un repas scolaire à prix réduit ne constitue pas une aide publique telle que définie ci-dessus).

- Si votre enfant remplit les conditions requises pour bénéficier d'un repas gratuit dans une école enregistrée auprès du Conseil de l'éducation de l'État de l'Utah, tous les frais de participation au programme YouthCity peuvent être supprimés.
- Si une demande de dispense de frais est refusée, l'élève ou le parent peut faire appel de la décision auprès de la Salt Lake City Corporation.
- Toutes les informations contenues dans cette demande resteront confidentielles.

NOM DU PARTICIPANT :		ANNÉE SCOLAIRE :	
ADRESSE :	VILLE :	ZIP :	
ÉCOLE :	DISTRICT : _		
NOM DU PARENT/TUTEUR :	TÉLÉPHONE	EDU PARENT/TUTEUR :	
SITE (cochez une case) :			
☐ Central City ☐ Fairmont Park	Ottinger Hall	☐ Liberty Park ☐ Fairpark	
☐ Sorenson Multi-Cultural Center K-2nd	Sorenson Un	ity Center 3rd-6th	
Je certifie (promets) que toutes les informations contenues dans cette demande sont exactes et que tous les revenus ont été déclarés. Je comprends que les autorités municipales peuvent vérifier (contrôler) ces informations. Je comprends que si je donne délibérément de fausses informations, je peux être poursuivi en justice.			
SIGNATURE DU PARENT :		DATE: <u>//</u> mm jj aaaa	
		À L'USAGE EXCLUSIF DU	

PÉRISCOLAIRE 2025-2026

FORMULAIRE D'INSCRIPTION



NOM DU		ATE DE	
PARTICIPANT :	N	AISSANCE:	AGE:SEXE:
			mm jj aaaa
ADRESSE :	N	OM DU PAR	ENT:
			N°
VILLE:	ZIP:	MEILLEUR N	N°: MESSAGERIE :
COURRIEL			WE30/(3E/(IE :
PRINCIPAL :		AUTRE COL	IRRIFI ·
1 (((())) /(E :		_	N° D'IDENTIFICATION
ÉCOLE:	,	SCOLAIRE :	DE L'ÉLEVE/N° DE REPAS :
LOOLL .	·	SCOLAINE .	DE LELEVE/IN DE INEL AS.
RACE:			ETHNICITÉ :
☐ ASIATIQUE ☐ ☐	INSULAIRE DU I	PACIFIQUE	☐ HISPANIQUE OU LATINO
	AMÉRINDIEN		NON HISPANIQUE OU NON
	AUTRE		LATINO
	AUTIL		EXTINO
Le parent ou le tuteur légal doit lire et s	ianor ci-dossous n	our que l'enfa	nt nuisse participer à VouthCity
Décharge et indemnisation : Je reconnais par la prése	•	-	photographier : J'autorise l'utilisation de photographies et
de mon enfant à des activités peut entraîner des blessur			s vidéo de la participation de mon fils ou de ma fille à des
émotionnelles pour moi-même et/ou mon enfant. En con			es par Salt Lake City dans les supports promotionnels de ce
donnée à mon enfant de participer à ces activités, je rene en toute connaissance de cause, pour moi-même, mon e			autres programmes partenaires. Je comprends que ces photos vent être utilisées dans des brochures, des programmes vidéo
mes exécuteurs testamentaires et mes administrateurs,	à toute négligence	édités, en ligne et	t d'autres articles promotionnels pour informer les parties
fondée sur une quelconque blessure, à l'exception de ce par une faute intentionnelle du personnel de YouthCity, o			es activités de Salt Lake City.
participation de mon enfant.			nces : Salt Lake Corporation YouthCity offre l'égalité des icipants sans distinction de race, de croyance, de sexe ou de
Remboursement: YouthCity peut retenir 25 % du rembo d'inscription au programme) pour couvrir les frais admini-		capacité à payer,	et fournira, sur demande, des aménagements raisonnables aux
remboursements doivent être demandés en personne, a	ccompagnés d'une	personnes handid	•
demande de remboursement écrite. Aucun rembourseme après le premier jour du programme.	ent ne sera effectué	droits civils et aux	on-discrimination : Conformément à la loi fédérale sur les créglementations et politiques du ministère américain de
Recouvrement : J'accepte de payer le bureau du procui	reur de Salt Lake City		DA) en matière de droits civils, l'USDA, ses agences, bureaux et ue les institutions participant aux programmes de l'USDA ou les
pour le recouvrement. Je comprends que tout compte er	souffrance depuis 30		peuvent pratiquer de discrimination fondée sur la race, la
jours ou plus sera confié au bureau du procureur de Salt recouvrement.	Lake City pour		nationale, le sexe, la croyance religieuse, le handicap, l'âge, les
Traitement d'urgence : J'autorise par la présente le per	sonnel du programme		ques ou les représailles pour des activités antérieures liées aux le cadre de tout programme ou activité mené ou financé par
de Salt Lake City à agir en mon nom selon son meilleur j			onnes handicapées qui ont besoin d'autres moyens de
d'urgence impliquant mon enfant, et j'accepte d'assumer de toutes les dépenses, médicales ou autres, qui pourrai			our obtenir des informations sur les programmes (par exemple, s caractères, les bandes sonores, la langue des signes
comprends que ce traitement d'urgence me sera facturé		américaine, etc.)	doivent contacter l'agence (nationale ou locale) auprès de
compagnie d'assurance.	- management de VeuthCitu		déposé leur demande de prestations. Les personnes sourdes, ou souffrant de troubles de la parole peuvent contacter l'USDA
Autorisation de transport : Par la présente, j'autorise le à transporter mon enfant ou mon pupille lors des sorties		par l'intermédiaire	e du Federal Relay Service au (800) 877-8339. En outre, les
Par la présente, j'accepte et j'assume volontairement tou			es programmes peuvent être disponibles dans d'autres langues ir déposer une plainte pour discrimination dans le cadre d'un
peuvent être associés ou résulter du transport de mon el dans le cadre du programme YouthCity. J'accepte égale			olissez le formulaire de plainte pour discrimination dans le
Lake City School District, YouthCity, Salt Lake City Corp	oration et Salt Lake		amme de l'USDA (AD-3027) que vous trouverez en ligne à
County, ses agences, départements, responsables, emp que tous les sponsors et/ou officiels et le personnel de to			e : http://www.ascr.usda.gov/complaint_filing_cust.html et dans reau de l'USDA.dans n'importe quel bureau de l'USDA, ou
susmentionnée, leurs représentants, agents, affiliés, dire	cteurs, serviteurs,		adressée à l'USDA et fournissez-y toutes les informations
bénévoles et employés de toute responsabilité, quelle que responsabilité, réclamation, demande, action et cause d'			le formulaire. Pour obtenir une copie du formulaire de plainte, 632-9992. Soumettez votre formulaire ou votre lettre dûment
pour toute perte, réclamation, dommage, blessure, mala	die, frais d'avocat ou	remplie à l'USDA	par: (1) par courrier: U.S. Department of Agriculture Office of
préjudice de quelque nature que ce soit pour moi ou moi résultant de toute activité associée aux activités susmen			retary for Civil Rights 1400 Independence Avenue, SW . 20250-9410; (2) par fax: (202) 690-7442; ou (3) par courrier
attentivement et compris le contenu de ce formulaire con		électronique : pro	gram.intake@ usda.gov. Cette institution est un fournisseur
mon enfant ou de mon pupille.		d'égalité des chai	nces.
En signant ce document, je reconnais avoir	pris connaissance d	e son contenu e	et de sa divulgation, et j'en accepte les termes.
SIGNATURE DU PARENT :			DATE://
			mm ii aaaa

SITE (cochez une case)	: Cent	ral City _	」 Fairmont	Park 🔲 C	ottinger Hall	Fairpark à Lie
Liberty Park	Sorenson N	/lulti-Cultura	al Center K-2	2nd 🔲 🤅	Sorenson U	nity Center 3rd-6th
COÛT: Les frais vont de de la taille de la famille et de débit ou en personne déterminer le montant de v	de ses reve avec un cl vos frais.	nus. Les frai hèque ou ui	is peuvent êt n mandat. V	re payés en	ligne avec ur lir le formula	ne carte de crédit ou
☐ A - Le revenu annuel t Nos frais s'élèvent				au montant ois d'août :		dessous.
Taille de la famille 2	3	4	5	6	7	8
Revenus \$98,160.00	\$110,430.00	\$122,700.00	\$132,539.15	\$142,378.30	\$152,217.45	\$162,056.60
☐ B - Le revenu annuel t Nos frais s'élèvent	à: 221,00		pour le mo	ois d'août :		
Taille de la famille 2	3	4	5	6	7	8
Revenus \$98,160.00	\$110,430.00	\$122,700.00	\$132,539.15	\$142,378.30	\$152,217.45	\$162,056.60
C - Le revenu annuel t Nos frais s'élèvent				ou égal au n ois d'août :		qué ci-dessous.
Taille de la famille 2	3	4	5	6	7	8
Revenus \$78,528.00	\$88,344.00	\$98,160.00	\$106,031.32	\$113,902.64	\$121,773.96	\$129,645.28
D - Le revenu annuel t Nos frais s'élèvent				ou égal au n ois d'août :		qué ci-dessous.
Taille de la famille 2	3	4	5	6	7	8
Revenus \$58,896.00	\$66,258.00	\$73,620.00	\$79,523.49	\$85,426.98	\$91,330.47	\$97,233.96
☐ E - Le revenu annuel t Nos frais s'élèvent	à: 52,00 \$		pour le mo	ois d'août :		jué ci-dessous.
Taille de la famille 2	3	\$51,534.00	5 \$55,666.44	\$59,798.89	7	8
Revenus \$41,227.20	\$46,380.60	\$51,534.00	\$55,666.44	\$59,798.89	\$63,931.33	\$68,063.77
F - Le revenu total de						lle de la famille)
Nos frais s'élèvent	•		•		•	
G - Mon enfant bénéfic	cie de la gra	atuité du dé	jeuner et je	demande do	onc une disp	ense de frais.
Veuillez contacte u dispense de frais.	ın Senior C	ommunity F	Programs Ma	anager pour	obtenir un f	ormulaire de
J'effectuerai mes futur	s paiements e	en ligne] J'effectuera	i mes futurs pa	aiements par c	hèque ou par mandat.
Je certifie (promets) que toute ont été déclarés. Je comprend comprends que si je donne de	ds que les aut	orités munici	pales peuvent	vérifier (conti	rôler) ces infoi	rmations. Je
NOM DE L'ENFANT :			NOM	I DU PAREN	Γ:	
SIGNATURE DU PARENT	·:		DA	ΛΤΕ: /		À L'USAGE DU BUREAU UNIQUEMENT
				mm ii	aaaa	Vérifié :

INFORMATIONS SUR LES DÉPARTS ET LES CONTACTS EN CAS D'URGENCE APRÈS L'ÉCOLE 2025 - 2026 PARENT/TUTEUR N° 1: RELATION: MEILLEUR N° : - -**ENVOYER LES MISES À** COURRIEL: JOUR DU PROGRAMME: ON VIA: EMAIL SMS PARENT/TUTEUR N° 2 : _____ RELATION : MEILLEUR N°: - -ENVOYER LES MISES À JOUR DU PROGRAMME : O N VIA: MEMAIL SMS COURRIEL: AUTRE PARENT/TUTEUR : _____ RELATION : _____ MEILLEUR N°: - -ENVOYER LES MISES À, COURRIEL: VIA: FMAIL SMS JOUR DU PROGRAMME : OPTIONS DE DÉPART : VEUILLEZ COCHER TOUTES LES CASES QUI S'APPLIQUENT Le parent/tuteur viendra chercher le participant avant 18h00 Le participant peut sortir de lui-même et rentrer chez lui à pied. Le participant peut sortir de lui-même et rentrer à la maison avec un frère ou une sœur plus âgé(e). NOM DU FRÈRE NUMÉRO DE OU DE LA SŒUR : __ TÉLÉPHONE -NUMÉRO DE NOM DU FRÈRE TÉLÉPHONE _____ OU DE LA SŒUR : ____ Un autre adulte peut venir chercher le participant NUMÉRO DE TÉLÉPHONE . NUMÉRO DE NOM : _____ TÉLÉPHONE _____ LE PARTICIPANT A DES ALLERGIES : O ON VEUILLEZ EN FAIRE LA LISTE : LE PARTICIPANT A DES BESOINS O N VEUILLEZ EN FAIRE LA LISTE : **PARTICULIERS: INFORMATIONS SUR LA NATATION:** Mon enfant sait nager Mon enfant ne sait pas nager **ENGAGEMENT FAMILIAL:** YouthCity organisera quatre événements d'engagement familial au cours de l'année scolaire. Les parents/tuteurs sont tenus d'assister à au moins deux de ces événements. Je m'engage à participer à au moins deux événements : EN CAS D'URGENCE : VEUILLEZ INDIQUER AU MOINS DEUX PERSONNES À CONTACTER NUMÉRO DE NOM: TÉLÉPHONE -NUMÉRO DE NOM: ___TÉLÉPHONE __ En cas de blessure subie par mon enfant, je l'autorise à se faire soigner dans n'importe quel établissement médical légitime par du personnel médical qualifié. SIGNATURE DU PARENT : DATE: mm aaaa

Si un participant au programme, un parent ou un tuteur a un problème avec le programme d'activités périscolaires et estivales de YouthCity ou avec le personnel, la procédure de règlement des griefs suivante doit être appliquée.

Si cela vous convient, veuillez d'abord discuter du problème avec un responsable principal des programmes communautaires (Senior Community Programs Manager).

Si vous n'êtes pas en mesure de discuter du problème avec votre responsable principal des programmes communautaires, ou si vous ne parvenez pas à trouver une solution, veuillez exprimer votre problème verbalement ou par écrit à un directeur adjoint de la division de la jeunesse et de la famille (Youth and Family Division Associate Director). Un directeur adjoint vous contactera pour discuter de votre problème avec vous et avec le membre du personnel concerné afin de trouver une solution.

Si votre problème n'est pas résolu à votre satisfaction ou si vous avez des doutes sur le directeur adjoint du programme, vous pouvez en faire part verbalement ou par écrit au directeur de la division de la jeunesse et de la famille (Youth and Family Division Director) de Salt Lake City. Ce dernier discutera du problème avec vous et avec le personnel concerné afin de trouver une solution.

Si votre problème n'est pas résolu à votre satisfaction ou si vous avez des doutes sur le directeur de la division, vous pouvez faire part de vos préoccupations par écrit au directeur adjoint du département « Communauté et voisinage » de Salt Lake City (Deputy Director of Salt Lake City's Community and Neighborhood Department). Le directeur adjoint prendra la décision finale quant à la manière de résoudre le problème et enverra une réponse au participant.

RÈGLES DU PROGRAMME YOUTHCITY ET PLAN DE GESTION DU COMPORTEMENT

Nous pensons que les participants s'amusent le plus lorsqu'ils se respectent eux-mêmes, qu'ils respectent les autres et qu'ils respectent les espaces de YouthCity. Afin de favoriser un environnement d'apprentissage sûr et enrichissant, nous avons établi trois règles simples :

1. RESPECTEZ-VOUS

- Participez aux cours et aux programmes de YouthCity
- Faites preuve de bonnes manières et de politesse
- Parlez et agissez de manière appropriée à tout moment. Cela signifie qu'il ne faut pas proférer d'injures (jurons), que ce soit à l'écrit ou à l'oral.
- Arrivez préparé aux activités et aux cours afin de pouvoir y participer pleinement.
- Parlez immédiatement à un adulte si vous vous sentez brimé.

2. RESPECTEZ LES AUTRES

- Suivez les instructions dès la PREMIÈRE fois qu'elles vous sont données - le personnel est là pour vous aider à être en sécurité et à vous amuser.
- Gardez vos mains, vos pieds et tous les objets sur vous - YouthCity a une tolérance ZÉRO pour la violence.
- Restez dans la section YouthCity du bâtiment à tout moment.
- Restez groupés restez toujours dans le champ de vision d'un membre du personnel de YouthCity.
- Suivez la règle d'or traitez les autres comme vous voulez être traité.
- Dites « Je suis désolé » lorsque c'est nécessaire
- Proposez d'aider les autres
- Abstenez-vous d'apporter de l'argent et d'acheter des articles aux vendeurs de nourriture et aux distributeurs automatiques.
- Parlez immédiatement à un adulte si vous êtes témoin de brimades.

3. RESPECTER L'ESPACE

- Prenez soin de tous les biens, fournitures et ordinateurs de YouthCity.
- Rangez les choses au fur et à mesure et assurez-vous que chaque espace est plus propre que vous ne l'avez trouvé.
- Marchez en silence à l'intérieur des bâtiments.
- Soyez respectueux lorsque vous êtes à bord d'une camionnette ou un bus de YouthCity:
 - Le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à tout moment.
 - Gardez vos mains sur vous
 - Ne parlez pas trop fort
 - Restez à votre place
 - Ne consommez de la nourriture ou des boissons qu'avec l'autorisation du personnel de YouthCity.
- Laissez les jouets, les jeux et les appareils électroniques à la maison, car ils peuvent vous distraire de nos programmes et de nos cours.

RÈGLES DU PROGRAMME YOUTHCITY ET PLAN DE GESTION DU COMPORTEMENT SUITE

ALERTE

Le personnel de YouthCity
ALERTE le participant
lorsqu'une réaction, un
comportement ou un choix
n'est pas approprié dans le
cadre de l'activité. Une
ALERTE est fournie pour
informer le participant que ce
qu'il fait n'est pas acceptable
et le personnel fournira des
instructions et/ou une
réorientation afin que le
participant puisse faire un
choix différent à l'avenir.

Le personnel utilise les ALERTES pour informer et enseigner un comportement respectueux et approprié à YouthCity. Le personnel aide les participants à réfléchir à leurs choix et à en assumer la responsabilité personnelle.

AVERTISSEMENT

Le personnel de YouthCity émet un AVERTISSEMENT lorsqu'une réaction ou un comportement inapproprié et/ ou un mauvais choix se poursuit. Un AVERTISSEMENT est une réorientation ferme et un rappel de ce qui est attendu à YouthCity.

Le personnel utilise les AVERTISSEMENTS pour enseigner aux jeunes le comportement attendu à YouthCity et renforcer les stratégies d'autorégulation. Le personnel aide les participants à réfléchir à leurs choix et à en assumer la responsabilité.

ARRÊT

Le personnel de YouthCity met en place un ARRÊT lorsqu'un participant a manqué de respect à l'espace, aux autres participants ou à lui-même. Les ARRÊTS sont utilisés si les comportements ou les réponses négatives continuent à s'intensifier. Lorsqu'un participant reçoit un ARRÊT, il est temporairement retiré de l'activité et invité à se calmer, à reprendre le contrôle et à repenser ses choix.

Le personnel mettra en œuvre un ARRÊT pour enseigner au participant que la création d'un espace et l'interruption des modèles de comportement négatifs sont essentiels au développement de l'autorégulation. Lorsque le participant a repris le contrôle et peut assumer la responsabilité de son comportement et de ses choix. il peut retourner à l'activité ou au groupe. Le personnel aidera le participant à réfléchir à ses actions et à assumer la responsabilité de ses choix.

CONSÉQUENCES

La direction du programme YouthCity prononcera une CONSÉQUENCE en raison d'un comportement négatif continu et/ou croissant.

Une CONSÉQUENCE peut inclure le retrait temporaire de l'activité, des activités alternatives, la suspension ou l'expulsion du programme. Les responsables du programme contacteront les parents si nécessaire.

Le personnel utilise les CONSEQUENCES pour aider les participants à assumer la responsabilité de leurs choix, de leurs réponses et de leurs comportements.

VIOLENCE PHYSIQUE / TOLÉRANCE ZÉRO :

Il est de notre responsabilité d'assurer la sécurité de tous les participants et du personnel. Afin d'assurer cette sécurité, tout participant se livrant à une altercation physique agressive sera suspendu.

SUSPENSION et EXPULSION:

Si le comportement négatif persiste, le participant peut être suspendu et/ou exclu du programme. Avant qu'un participant suspendu puisse revenir à YouthCity, le participant au programme, le parent/tuteur et le responsable du programme communautaire doivent assister à une réunion pour discuter des attentes futures en matière de comportement et du retour possible à une pleine participation aux programmes de YouthCity.

SIGNATURE DU PARTICIPANT :	DATE: / / mm jj aaaa
SIGNATURE DU PARENT :	DATE:// mmjjaaaa





Formulaire d'autorisation pour l'enquête auprès des élèves – YouthCity 2025-2026, Département des Services de Main-d'Œuvre (DWS), Bureau de la Garde d'Enfants

Les sondages anonymes gérés par YouthCity pour le compte du Department of Workforce Services, Office of Childcare (DWS, OCC) (Département des services de main-d'œuvre, Bureau de la garde d'enfants) soutiennent nos programmes en fournissant des données des réactions qui seront utilisées par YouthCity pour la conception et la mise en œuvre de notre programme. Le DWS et l'OCC utilisent ces données pour la conception de leurs programmes de subventions afin de garantir que les fonds alloués par l'État soient destinés à aider les élèves et les familles qui participent à ce programme.

Nom du part	icipant:
Nom du pare	ent/tuteur:
Cochez OUI (ou NON
	OUI j'autorise mon enfant/jeune à participer/à compléter l'enquête anonyme des élèves du Département des Services de Main-d'Œuvre (DWS), Bureau de la Garde d'Enfants (OCC)
	NON je n'autorise pas mon enfant/jeune à participer/à compléter l'enquête anonyme des élèves du Département des Services de Main-d'Œuvre (DWS), Bureau de la Garde d'Enfants (OCC)
Signature di	u parent: Date:



Accord sur la politique de lutte contre les brimades

Objectif

La Division of Youth and Family (Division de la jeunesse et de la famille) de Salt Lake City est dévouée à la préservation de la dignité et à la sécurité de tous les jeunes bénéficiant de services à Salt Lake City. Cette politique interdit les brimades, le harcèlement et l'intimidation dans tous les services, activités, programmes et installations de la Division de la jeunesse et de la famille de Salt Lake City destinés aux jeunes.

Définitions

Le terme « brimades » désigne tout acte ou comportement grave, envahissant ou persistant, qu'il soit physique, électronique ou verbal, qui :

- 1. Peut être basé sur la race, la couleur, l'ethnie, la religion, l'origine nationale, le sexe, l'âge, l'état civil, l'apparence personnelle, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, les capacités intellectuelles, le statut familial, les responsabilités familiales, la scolarité, l'affiliation politique, l'information génétique, le handicap, la source de revenus ou toute autre caractéristique distinctive, ou sur l'association d'un jeune avec une personne ou un groupe présentant l'une des caractéristiques précédentes réelles ou perçues ; et
- 2. Peut être prévu de toute évidence pour :
 - 1. Mettre le jeune dans une crainte légitime d'atteinte à sa personne ou à ses biens ;
 - 2. Causer un effet préjudiciable substantiel sur la santé physique ou mentale du jeune ;
 - 3. Perturber considérablement les résultats scolaires ou l'assiduité du jeune ; ou
 - 4. Perturber considérablement la capacité du jeune à participer aux services, activités, programmes, installations ou privilèges fournis par la Division de la jeunesse et de la famille, ou à en bénéficier.

Interdiction des brimades

- 1. Les actes d'intimidation, y compris la cyberintimidation, qu'ils soient perpétrés par des jeunes, des bénévoles ou des membres du personnel, sont interdits dans tous les services, activités, programmes et installations de la ville destinés aux jeunes.
- 2. Les représailles à l'encontre d'un jeune, d'un bénévole ou d'un membre du personnel qui signale des cas de brimades, fournit des informations sur un acte d'intimidation ou est témoin d'un acte d'intimidation sont également interdites.
- 3. Tous les services, activités, programmes et installations de la Division de la jeunesse et de la famille de Salt Lake City destinés aux jeunes doivent établir clairement une politique de signalement, de traitement et de prévention des brimades telles que définies ci-dessus. Une formation annuelle portant sur cette politique et sur les meilleures pratiques en matière de prévention des brimades doit être obligatoirement dispensée à l'ensemble du personnel.